



Garantie limitée de dix ans

Monitors in Motion (ci-après dénommé "MIM") garantit que tous ses produits seront libres de tout défaut de fabrication, tant dans les pièces que la main-d'oeuvre, pendant une période de dix (10) ans à compter de la date d'achat du produit, sous réserve des exclusions et restrictions ci-dessous.

Monitors in Motion ne couvre pas les dommages causés par ou reliés à l'utilisation de ses produits dans les conditions suivantes, mais sans s'y limiter : les abus, les modifications et la non-observation des instructions du produit, l'utilisation inadéquate, les désastres naturels, les réparations ou le service non autorisés des produits de MIM, les dommages causés par le circuit électrique, l'utilisation de pièces ou de composants qui ne sont pas fournies par MIM, les modifications non autorisées apportées aux produits de MIM, les dommages survenus lors de l'expédition ou les dommages causés aux périphériques ou autres sources externes. De plus, Monitors in Motion n'est pas responsable des blessures corporelles ou pertes causées par ou reliés à l'utilisation de ses produits.

Réparations sous garantie : Si un appareil de MIM s'avérait défectueux dans ses pièces ou sa main-d'oeuvre pendant la période de la garantie, Monitors in Motion pourra, à sa seule discrétion, remplacer ou réparer l'appareil à un centre de service autorisé et désigné par MIM. Monitors in Motion déterminera si la défaillance du produit est couverte par la garantie. Les coûts de la main-d'oeuvre reliés à la réparation du produit seront déboursés par Monitors in Motion si ladite défaillance est couverte par la garantie. Vous devez au préalable communiquer avec Monitors in Motion pour obtenir un numéro d'autorisation de retour (ci-après dénommé "RMA") et l'adresse où retourner le produit. L'exécution de toute réparation ou le remplacement d'un produit sous garantie ne renouvelle ni ne prolonge la période de garantie au-delà des dix* (10) années originales. Le remplacement ou la réparation seront couverts par la durée résiduelle de la garantie limitée originale du consommateur. Cette garantie n'est offerte qu'au premier acheteur et n'est pas transférable. Pour que cette garantie soit valide, le produit de MIM doit avoir été acheté directement d'un distributeur, revendeur ou représentant autorisé de Monitors in Motion.

Réparations hors garantie : Si un produit de MIM n'est pas couvert par la garantie, vous pouvez retourner celui-ci à des fins de réparation uniquement si vous avez reçu une approbation préalable et un numéro RMA de Monitors in Motion. Les coûts de main-d'oeuvre et d'expédition reliés à la réparation hors garantie devront être déboursés par le client, le revendeur ou l'installateur. La réparation d'un produit de MIM hors garantie est couverte par une garantie de 90 jours à compter de la date où vous recevez celui-ci après la réparation.

Contactez Monitors in Motion en composant le 905-936-9501 ou visitez notre site Web : www.monitorsinmotion.com.



Garantie limitée de dix ans

Monitors in Motion (ci-après dénommé "MIM") garantit que tous ses produits seront libres de tout défaut de fabrication, tant dans les pièces que la main-d'oeuvre, pendant une période de dix (10) ans à compter de la date d'achat du produit, sous réserve des exclusions et restrictions ci-dessous.

Monitors in Motion ne couvre pas les dommages causés par ou reliés à l'utilisation de ses produits dans les conditions suivantes, mais sans s'y limiter : les abus, les modifications et la non-observation des instructions du produit, l'utilisation inadéquate, les désastres naturels, les réparations ou le service non autorisés des produits de MIM, les dommages causés par le circuit électrique, l'utilisation de pièces ou de composants qui ne sont pas fournies par MIM, les modifications non autorisées apportées aux produits de MIM, les dommages survenus lors de l'expédition ou les dommages causés aux périphériques ou autres sources externes. De plus, Monitors in Motion n'est pas responsable des blessures corporelles ou pertes causées par ou reliés à l'utilisation de ses produits.

Réparations sous garantie : Si un appareil de MIM s'avérait défectueux dans ses pièces ou sa main-d'oeuvre pendant la période de la garantie, Monitors in Motion pourra, à sa seule discrétion, remplacer ou réparer l'appareil à un centre de service autorisé et désigné par MIM. Monitors in Motion déterminera si la défaillance du produit est couverte par la garantie. Les coûts de la main-d'oeuvre reliés à la réparation du produit seront déboursés par Monitors in Motion si ladite défaillance est couverte par la garantie. Vous devez au préalable communiquer avec Monitors in Motion pour obtenir un numéro d'autorisation de retour (ci-après dénommé "RMA") et l'adresse où retourner le produit. L'exécution de toute réparation ou le remplacement d'un produit sous garantie ne renouvelle ni ne prolonge la période de garantie au-delà des dix* (10) années originales. Le remplacement ou la réparation seront couverts par la durée résiduelle de la garantie limitée originale du consommateur. Cette garantie n'est offerte qu'au premier acheteur et n'est pas transférable. Pour que cette garantie soit valide, le produit de MIM doit avoir été acheté directement d'un distributeur, revendeur ou représentant autorisé de Monitors in Motion.

Réparations hors garantie : Si un produit de MIM n'est pas couvert par la garantie, vous pouvez retourner celui-ci à des fins de réparation uniquement si vous avez reçu une approbation préalable et un numéro RMA de Monitors in Motion. Les coûts de main-d'oeuvre et d'expédition reliés à la réparation hors garantie devront être déboursés par le client, le revendeur ou l'installateur. La réparation d'un produit de MIM hors garantie est couverte par une garantie de 90 jours à compter de la date où vous recevez celui-ci après la réparation.

Contactez Monitors in Motion en composant le 905-936-9501 ou visitez notre site Web : www.monitorsinmotion.com.